

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration du 24 février 2016

Point 1

Délibération n°2016-01 portant approbation de l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 24 février 2016.

Le quorum étant atteint ;

Le Conseil d'administration ;

Vu le Code de l'environnement ;

Délibère :

Article 1 : Le conseil d'administration se prononce sur l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 24 février 2016 selon la disposition suivante :



Approbation



Approbation avec les modifications suivantes :



Rejet aux motifs suivants :

Article 2 :

Le directeur de l'agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'agence.

Le Président du Conseil d'administration

Paul GIACOBBI

Le Directeur

Olivier LAROUSSINIE

Le Commissaire du gouvernement

Christian BARTHOD

Personne à contacter :	Philippe Mével philippe.mével@aires-marines.fr
Date :	10/02/2016
Objet :	Conseil d'administration du 24 février 2016 Point n°1 Approbation de l'ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de la réunion du 24 novembre 2015
3. Etat d'avancement de la préfiguration de l'AFB
4. Présentation des principales réalisations 2015
5. Approbation du compte financier 2015 et rapport financier
6. Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice aux réserves
7. Retour d'expérience PNM / RNN
8. Approbation du plan de gestion du parc naturel marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale
9. Approbation des règlements intérieurs des parcs naturels marins d'Iroise, du Golfe du Lion et de Mayotte, mis à jour
10. Approbation de la subvention versée à l'Amicale du personnel

